



Haute-Normandie

Consommation de l'espace : 9 communes sur 10 perdent des terres agricoles

L'occupation du territoire et son évolution sont mesurées depuis plus de 30 ans au niveau régional grâce à des méthodes statistiques¹. L'Observatoire des surfaces communales, un nouvel outil développé par la DRAAF en partenariat avec la DREAL et les DDTM de Seine-Maritime et de l'Eure, permet désormais de les étudier à l'échelle de chaque commune. A ce niveau, la consommation de terres agricoles est généralement discrète, mais elle concerne neuf communes sur dix.

Note

L'Observatoire des surfaces communales (OSCOM) est une base de données exhaustive sur l'occupation du sol. Il repose sur la compilation de différentes données géographiques concernant chacune un type particulier d'occupation, pour produire une base unique comportant toutes les occupations. L'OSCOM utilise les données produites par l'IGN (référentiel à grande échelle), complétées par des données administratives sur les sols agricoles (Registre Parcellaire Graphique) et sur la nature fiscale des parcelles (base Majic). Ces données étant mises à jour régulièrement, l'OSCOM sera produit tous les ans. Les années 2009, 2011, 2012 et 2013 sont d'ores et déjà disponibles.

Les tendances récentes de changements d'occupation confirmées par l'OSCOM

Comparés aux résultats obtenus par l'enquête Teruti-Lucas¹, l'OSCOM confirme l'occupation du terri-

toire de la région. Les résultats agrégés sont tout à fait satisfaisants pour les sols agricoles avec un écart inférieur à 1% (813 000 ha pour l'OSCOM ; 808 000 ha pour Teruti-Lucas). Pour les sols artificialisés et les sols naturels, il affiche un écart de 20 000 ha en moins pour les premiers et 20 000 ha en plus pour les seconds. Ce transfert d'un poste à l'autre est uniquement lié à la méthode de calcul choisie pour distinguer la végétation «artificialisée» de la végétation «naturelle». Lorsque la végétation est incluse dans l'emprise de la tache urbaine (schématiquement, le contour des zones bâties), elle est classée dans le poste «sols artificialisés». Lorsqu'elle est en dehors, elle est classée dans le poste «sols boisés et milieux semi naturels». En ce qui concerne les forêts, les surfaces à végétation herbacée ou arbustive, et les zones sans eau. Ce choix dicté par le souci d'obtenir des cartes cohérentes à l'échelle communale, conduit sans doute à minorer le premier au profit du second.

Changements d'occupation entre 2009 et 2013

Types de changement d'occupation	Nombre de communes	Gains et pertes (ha)		
		Sols artificialisés	Sols agricoles	Sols naturels
Consommation de sols agricoles et naturels	829	3 171	-2 414	-758
Consommation de sols agricoles	372	1 190	-1 556	366
Consommation de sols naturels	89	185	161	-346
Progression des sols agricoles	61	-129	168	-39
Progression des sols agricoles et naturels	41	-54	37	17
Progression des sols naturels	28	-36	-71	107
Solde des changements d'occupation	1 420	4 327	-3 675	-651

¹ AGRESTE Haute-Normandie – Note n°83 - « 30 ans d'utilisation du territoire en Haute-Normandie : l'artificialisation marque le pas »

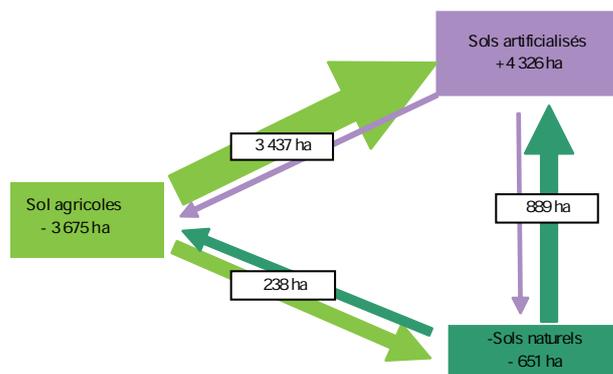
En évolution entre 2009 et 2013, l'OSCOM montre une progression des surfaces artificialisées de la région de plus de 4 300 ha, au détriment des sols agricoles qui perdent 3 700 ha et des sols boisés et naturels qui diminuent de 650 ha. Ces chiffres sont très proches des évolutions observées grâce à l'enquête Teruti-Lucas. Ils confirment l'infléchissement de l'artificialisation observé depuis 2008 ainsi que la baisse de la consommation de sols agricoles.

Mais l'intérêt de l'OSCOM n'est pas seulement de confirmer les tendances, il permet surtout d'observer à un niveau géographique très fin, les mécanismes de consommation foncière et de les localiser.

Les sols agricoles et les sols naturels alimentent l'artificialisation

A l'échelle de la région, la progression du territoire artificialisé entre 2009 et 2013 a été alimentée pour les trois quarts, soit 3 440 ha, par la consommation de sols agricoles et pour un quart (890 hectares), par la reconversion de sols naturels. Il s'agit essentiellement de friches (milieu à végétation herbacée et/ou arbustive). Les sols boisés sont très peu impactés par l'artificialisation.

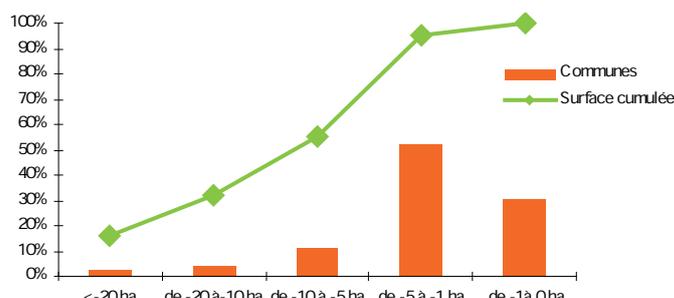
Les sols agricoles perdus n'ont pas tous été artificialisés. Environ 440 ha ont évolué en sols naturels. Cette déprise agricole, très peu importante, est invisible à l'échelle régionale, elle n'est perceptible qu'au niveau local. Elle a été compensée par 200 ha de sols naturels qui ont fait le chemin inverse. Ces changements dans les deux sens entre sols agricoles et milieu naturel d'une part ; entre milieu naturel et territoire artificialisé d'autre part, montrent que les friches constituent une occupation temporaire et parfois réversible entre l'agriculture et l'urbanisation.



A l'échelle communale, 91% des communes ont gagné en sols artificialisés ; 86% ont perdu des sols agricoles et 69% ont perdu des sols naturels. La progression de l'artificialisation alimentée aux trois quarts par des sols agricoles et pour un quart par des sols naturels, est très logiquement le mécanisme de consommation foncière majoritaire. Il concerne près de 60% des communes. Mais d'autres mécanismes sont également en œuvre. Dans 26% des communes, seuls les sols agricoles diminuent, trois quarts de la surface libérée sont artificialisés et un quart évolue en sol naturel. Plus rarement (6% des communes), ce sont les sols naturels qui alimentent à part égale l'artificialisation et la progression des sols agricoles.

L'artificialisation est rarement réversible, mais dans 9% des communes, ce sont les sols artificialisés qui diminuent au profit des sols agricoles et/ou des sols naturels. Ces changements sont marginaux, ils ne concernent que 200 ha au total à l'échelle de la région. Ils ne signifient pas nécessairement un changement d'occupation, mais plus souvent un changement d'usage, comme par exemple lorsque des exploitations agricoles se mettent à valoriser des surfaces en herbe attachées à des infrastructures.

Près de la moitié des pertes de sols agricoles proviennent de communes où la baisse est inférieure à 5 ha



Note de lecture : 52% des communes ont connu des pertes comprise entre 1 et 5 ha. Elles font passer le cumul des pertes de 55 à 95%, elles y contribuent à hauteur de 40%..

Une consommation foncière discrète à l'échelle des communes

A l'échelle communale, les changements d'occupation sont discrets. Pour les communes concernées, les pertes moyennes entre 2009 et 2013 sont de 3,3 ha pour les sols agricoles et de 1,2 ha pour les sols naturels. Ramené à la surface communale moyenne pour ces deux occupations (575 ha pour les sols agricoles, 204 ha pour les sols naturels), cela représente une baisse de l'ordre de un demi point sur la période. Le plus fort taux de consommation ne dépasse pas 3% de la surface agricole communale.

La consommation de sols agricoles est aussi diffuse. Dans la région, 1 230 communes sur 1 420 sont concernées. Dans plus de 80% d'entre elles, la baisse sur quatre ans est inférieure à 5 hectares et dans 30% d'entre elles, elle est inférieure à 1 hectare. Mais par l'effet du nombre, ces changements discrets représentent près de la moitié des surfaces agricoles consommées (46%). Les consommations massives sont rares, 6% seulement des communes ont connu des pertes supérieures à 10 hectares, elles sont à l'origine de 30% des pertes.

La progression de l'artificialisation est également discrète pour les communes concernées, elle a gagné en moyenne 3,5 ha sur la période, soit une progression de 0,9 ha par an. L'effet est cependant plus visible. Ramenée à la surface artificialisée moyenne des communes (82 ha), cela représente une progression de 4,3 points.

Les nouvelles surfaces artificialisées se composent pour moitié de zones urbanisées et bâties ; pour un quart de zones industrielles, commerciales et d'infrastructures et pour un peu plus de 15% de végétation artificialisée.

Plus de consommation foncière dans les couronnes urbaines et le long des axes routiers.

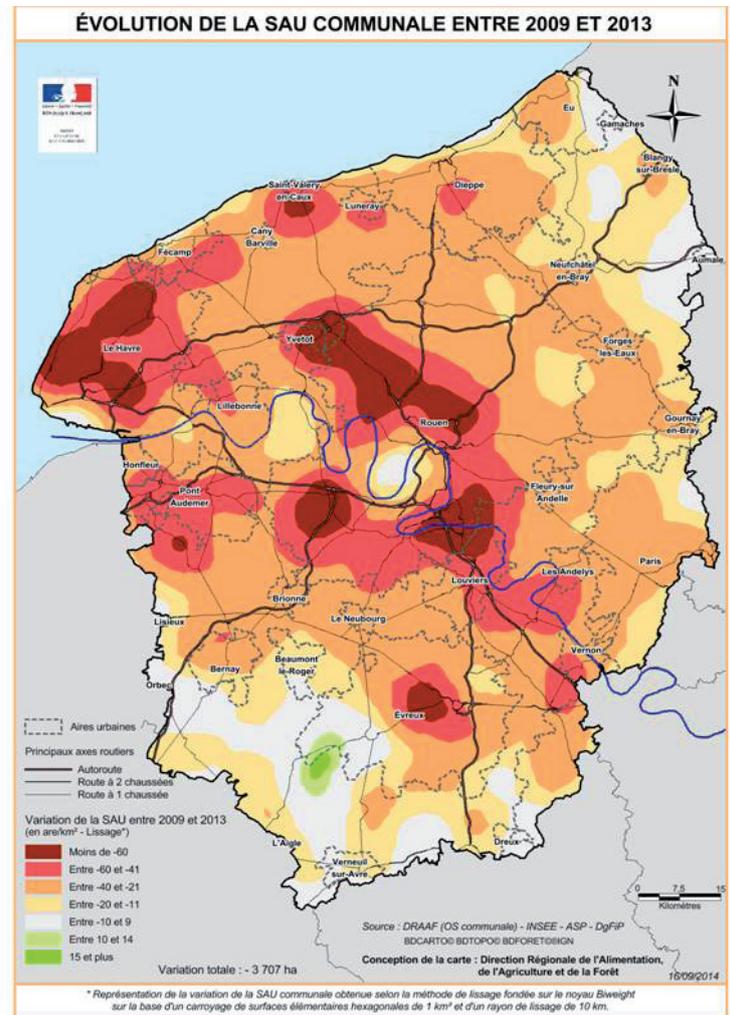
La progression de l'artificialisation et la consommation de sols agricoles qui en découle sont concentrées à proximité des pôles urbains et reflètent leurs dynamiques démographiques. L'extension de l'aire urbaine de Rouen à des communes éloignées comme Buchy, Auffay, Bourg Achard ou Routot, se traduit par une forte consommation foncière à la périphérie de l'agglomération, relativement loin de son centre. Elle prend une forme concentrique très caractéristique qui montre que l'influence de Rouen s'exerce dans toutes les directions. Un mécanisme comparable de consommation foncière concentrique est à l'oeuvre autour de Lillebonne et de Pont Audemer.

Le littoral de la Seine-Maritime est également une zone de forte consommation foncière. Mais elle y est concentrée dans la couronne proche des pôles urbains, ce qui traduit une dynamique de densification. C'est le cas pour l'agglomération havraise, dont l'influence s'exerce sur la pointe de Caux. L'aire urbaine du Havre concentre 10% de la consommation des sols agricoles. Le même mécanisme de consommation localisée à proximité des pôles s'observe à Saint Valery en Caux, Luneray et Dieppe.

Dans l'Eure, la consommation foncière est concentrée à proximité de Louviers et d'Evreux. Elle reflète un mécanisme de légère extension de ces aires urbaines vers des communes proches. Les communes de l'aire urbaine d'Evreux totalisent 6% de la consommation foncière. A l'Est de l'Eure, les communes qui appartiennent à l'aire urbaine de Paris représentent 5% des pertes.

La présence d'axes routiers accentue la consommation foncière sur les terres agricoles. Elle est très marquée le long de l'autoroute A 13, dans le secteur de Louviers ; plus à l'ouest à la jonction des autoroutes A 13 et A 28 près de Bourg Achard et dans le secteur de Pont Audemer, nœud autoroutier entre Rouen, Caen et le Havre. L'axe Rouen - Yvetot exerce la même influence, mais outre l'effet de l'urbanisation, on y voit clairement se dessiner l'impact immédiat des grands travaux (prolongement de l'A 150 entre Barentin et Yvetot).

Le Pays d'Ouche et Plateau d'Evreux Saint André au Sud de l'Eure ainsi que le Pays de Bray, et la Vallée de la Bresle en Seine-Maritime sont les secteurs qui sont les moins confrontés à la consommation foncière.



Changements d'occupation des sols selon le zonage en aire urbaine

Types de changement d'occupation	Sols agricoles (ha)	Sols artificialisés (ha)	Sols naturels (ha)	Part dans la consommation de sols agricoles
Grandes aires urbaines	-2 163	2 503	-340	59%
Dont aire urbaine de Rouen	-974	1 086	-111	27%
Dont aire urbaine du Havre	-350	440	-90	10%
Dont aire urbaine de Dieppe	-150	179	-30	4%
Dont aire urbaine d'Evreux	-24	25	-1	1%
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	-634	751	-117	17%
Moyennes aires urbaines	-139	163	-24	4%
Petites aires urbaines	-136	162	-26	4%
Autres communes multipolarisées	-510	645	-135	14%
Communes isolées hors influence des pôles	-92	103	-10	3%
Ensemble	-3 675	4 327	-651	100%

Méthodologie : l'OSCOM un nouvel outil de suivi de l'occupation des sols

Conception de l'OSCOM

La conception de l'OSCOM est basée sur l'intégration successive de différentes bases de données géographiques, pour obtenir en sortie une base de données unique comprenant toutes les informations. La démarche comporte plusieurs étapes réalisées selon un ordre de priorité défini.

La trame de la carte est construite à partir des référentiels à grande échelle de l'IGN. La BD- TOPO® permet de délimiter les contours des communes puis d'intégrer les éléments linéaires (routes, cours d'eau...) et surfaciques (bâtiments, plans d'eau, infrastructures...).

L'intégration de la couche végétation de la BD-TOPO® permet d'ajouter les sols végétalisés. Deux étapes successives sont nécessaires pour caractériser la végétation. La BD-FORET® de l'IGN permet de délimiter les sols boisés. Le calcul de la tache urbaine (schématiquement le contour des zones urbanisées) permet de distinguer la végétation artificialisée (incluse dans la tache urbaine) des autres surfaces végétalisées (sols boisés et milieu semi naturels).

Le registre parcellaire graphique (RPG) est ensuite ajouté. Cette base de données permet de localiser toutes les parcelles agricoles déclarées dans le cadre de la politique agricole commune (plus de 90% des terres agricoles des exploitations) et précise les cultures qu'elles contiennent. Pour l'OSCOM, on ne retient que quatre occupations : terre labourable ; prairie ; culture permanente et autres cultures.

Enfin la base MAJIC (base fiscale d'occupation des sols) croisée avec la BD parcellaire® permet de documenter toutes les surfaces restantes non renseignées par d'autres couches géographiques. Selon l'occupation au sens fiscal, les parcelles identifiées par Majic sont ventilées en sols agricoles, sols artificiels ou sols boisés et milieu semi naturel.

L'intégration de l'ensemble de ces données permet de renseigner plus de 98% du territoire. Un dernier traitement de comblement des surfaces vides à partir des occupations proches permet d'obtenir une image exhaustive du territoire.

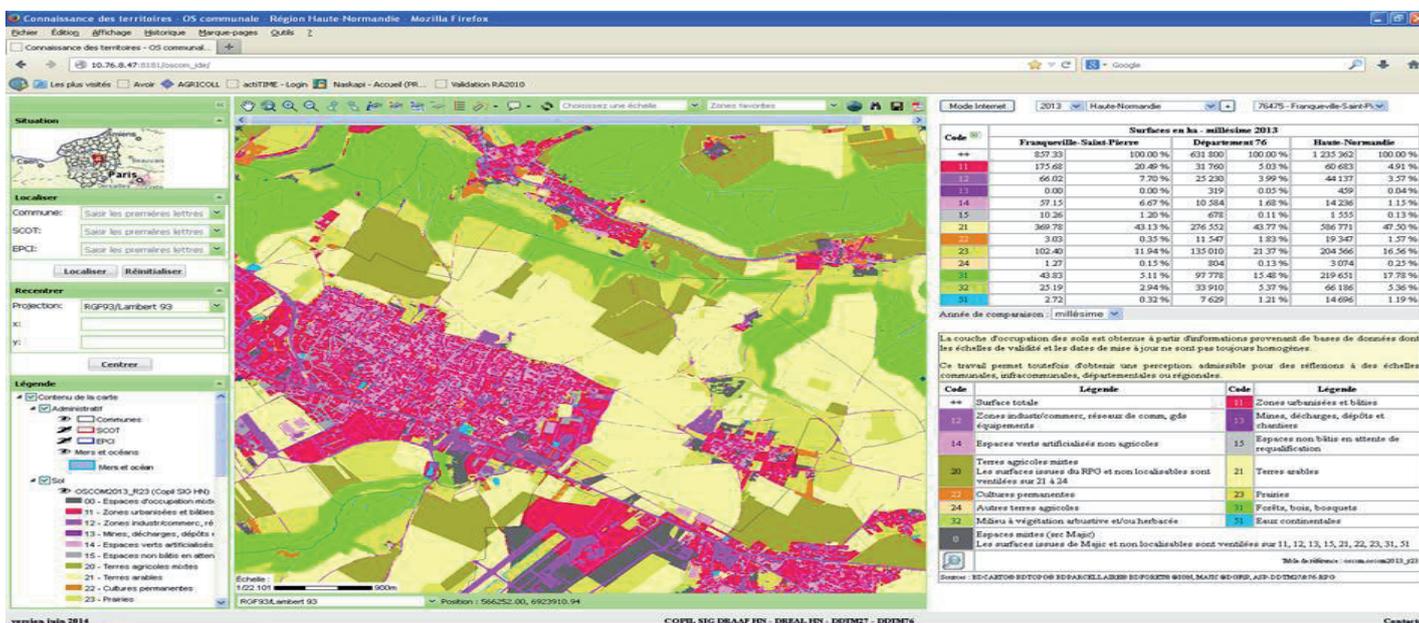
Les occupations renseignées par les différentes couches sont agrégées selon la nomenclature Corine Land Cover en 12 postes détaillés et en 4 postes de synthèse : territoire artificialisé ; territoire agricole ; forêt et milieux semi naturel ; surface en eau.

Intérêt et limites

Les couches utilisées pour produire l'OSCOM sont d'échelles de validité différentes et les dates de mise à jour ne sont pas toutes homogènes. Cependant l'outil donne une image tout à fait admissible du territoire. Son principal intérêt est de pouvoir être actualisé tous les ans par une procédure totalement automatisée. Les millésimes 2009, 2011, 2012 et 2013 sont d'ores et déjà disponibles.

Consultation et visualisation

Une interface de visualisation ouverte aux services de l'Etat permet de consulter la carte de l'occupation du sol à plusieurs échelles, soit sur des zonages prédéfinis (communes, canton, SCOT), soit de constituer des zonages à façon. Les données surfaciques sont agrégées dans un tableau. Il est possible de consulter plusieurs millésimes et de consulter les évolutions entre deux millésimes. Une version simplifiée est ouverte au public et accessible par Internet : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/481/DRAAF_HN_OSCOM.map.



Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Directeur de la publication : Edith VIDAL
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
Composition et impression : SRISE
Dépôt Légal : A parution
I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
DE HAUTE-NORMANDIE
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97
Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr